



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 2516

Texte de la question

FORMATION DES ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à Mme Martine Martinel, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Martine Martinel. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, depuis la rentrée 2010 plus de 14 000 jeunes enseignants ont été affectés à des postes à plein-temps quelques semaines seulement après avoir réussi un concours essentiellement fondé sur des savoirs universitaires.

Les plus chanceux ont bénéficié au mieux d'un stage de formation de six semaines durant la préparation de ce concours ; les autres n'ont bénéficié d'aucune formation.

Compte tenu de la difficulté du métier d'enseignant, leurs aînés dans la carrière avaient été formés, eux, pendant un an, selon le principe de l'alternance : cours encadré par un tuteur choisi pour son excellence pédagogique et formation professionnelle pour apprendre à préparer des cours, évaluer, gérer des groupes d'élèves.

Depuis la dernière rentrée, les jeunes enseignants sans formation sont chargés de leurs élèves à temps complet au même titre que leurs collègues expérimentés : vingt-six heures dans le primaire, plusieurs niveaux de classes dans le secondaire. Ils devaient bénéficier de l'aide d'un tuteur, qui, bien souvent, n'existe pas.

Tous les professionnels de l'école reconnus, du Haut conseil de l'éducation à l'Inspection générale, ont souligné les dangers de cette réforme.

Votre politique obéit à une logique budgétaire encore aggravée par le projet de loi de finances pour 2011. Qui fera au premier chef les frais de cette politique, sinon, outre les enseignants, les élèves ? Nous voilà bien loin de votre ambition : " L'école pour tous, la réussite pour chacun. "

Qui peut croire qu'il suffit d'un été pour faire d'un étudiant, même brillant, un enseignant aguerri ? Comment pouvez-vous parler de " pacte de carrière " quand vous laissez les enseignants en proie à la solitude et au désarroi ? Beaucoup sont en arrêt maladie. Certains ont déjà démissionné. Quand allez-vous remettre en chantier une vraie formation des enseignants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Madame Martinel, le Gouvernement souhaite améliorer la formation des enseignants (*Rires sur les bancs du groupe SRC*), la formation initiale comme la formation continue - celle-ci avec, par exemple, la création d'un droit individuel à la formation pour tous les enseignants, à raison de vingt heures par an, cumulables pendant six ans. Il s'agit d'une nouveauté de cette rentrée scolaire.

En ce qui concerne la formation initiale, nous avons souhaité aligner notre système sur celui en vigueur dans tous les grands pays développés : il s'agit de recruter nos enseignants au niveau *master*, bac plus cinq, c'est-à-dire des enseignants mieux formés dans leur discipline ; or, pour être un bon enseignant, il faut être le meilleur dans sa discipline.

Une formation complémentaire s'impose, par la suite, sur le terrain. Nous l'avons mise en oeuvre : les nouveaux professeurs stagiaires ont bénéficié de trois jours de formation en académie. C'est la première fois qu'ils y étaient accueillis avant de se retrouver devant les élèves. (*Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Ils ont ensuite bénéficié d'un tutorat. Tous les professeurs des écoles stagiaires travaillent en ce moment en doublon dans les classes du premier degré (*Mêmes mouvements*), tous les professeurs stagiaires ! Il s'agit d'exercer progressivement le métier.

Dans le second degré, tous les professeurs stagiaires ("*Non !*" sur de nombreux bancs du groupe SRC) bénéficient d'un tuteur parce que nous croyons à la transmission du métier entre les enseignants expérimentés et les stagiaires.

Enfin, ils vont bénéficier d'une formation tout au long de l'année.

Ainsi que vous pouvez le constater, le Gouvernement met en place une formation initiale de qualité pour améliorer l'éducation nationale. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR. - Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2516

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 octobre 2010